

Banque:

ANNEXE 4² A LA CIRCULAIRE N°91-22 DU 17 DECEMBRE 1991

Déclaration des dépôts à terme mobilisés, au titre du mois (M)
à des taux supérieurs au TMM

Déposants	Nature des dépôts	Volume	Taux d'intérêt	Durée

Cachet et signature autorisée

² Ainsi ajoutée par circulaire aux banques n°2013-04 du 28-03-2013